

Risques Psychosociaux (RPS) à France Travail Grand Est

Quand il faut agir... certains ne prennent pas leurs responsabilités !

Le 26 février 2026, lors du CSE, le **SNAP Grand Est** a demandé la reconnaissance d'un **risque grave** en matière de risques psychosociaux et le recours à une **expertise indépendante**, seule façon de faire constater la situation et pointer la responsabilité de l'employeur.

Pourquoi ?

Parce que la situation est grave, les agents sont en souffrance sur l'ensemble de l'établissement.

Les faits :

- 394 signalements de violences internes (RPS) depuis 2020
- 162 signalements pour la seule année 2025
- 5 expertises indépendantes concluant à un **risque grave**
- Des arrêts maladie en hausse
- Des collègues épuisés
- Une qualité du travail empêchée

La loi impose pourtant à l'employeur de **protéger la santé physique et mentale des agents** (article L.4121-1 du Code du travail).

Au moment du vote sur la demande d'expertise :

SNAP : POUR

CFE-CGC : CONTRE

CFDT – CFTC – FO – FSU : ABSTENTION

Mais face à la souffrance des agents...

- Peut-on vraiment s'abstenir ou voter contre ?
- Quand les signalements explosent.
- Quand les expertises déjà effectuées parlent de **risque grave**.
- Quand des collègues craquent.
- L'abstention n'est pas neutre, **Elle empêche d'agir.**

Au SNAP Grand Est

Nous avons fait un choix simple :

- **Toujours défendre les agents.**
- **Toujours être dans l'anticipation et ne pas attendre l'irréparable**
- **Ne jamais détourner le regard.**

**Le SNAP Grand Est c'est
Agir, Protéger, Ne rien lâcher.**

